



AVIS DE COURSE (AC)

Grade 5C

Laser RC

09 aout 2020

Plan d'eau de l'étang de Vaïne

Organisée par le club de Voile de Vitrolles

Préambule

La régata est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1

Preamble

The regatta is a reflection of our practice. Inappropriate behavior of competitors may negatively impact the image. All participants are informed that their actions will be closely observed not only by race officials, but also by the public. Please behave with dignity and respect.

The notation (DP) in a rule of this NoR means that the penalty for a breach of that rule may, at the discretion of the protest committee, be less than disqualification.

RÈGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020, incluant l'annexe E,
- le système de course HMS 2016 (février 2016) <http://espaces.ffvoile.fr/media/68663/hms-2016-vf.pdf>
- l'addendum Q, Arbitrage direct des courses en flotte pour bateaux Radiocommandés, <http://espaces.ffvoile.fr/media/68655/ADDENDUM-Q-VRC-2014.pdf>
- le Système de réduction du nombre d'instruction (SyRNIn), <http://espaces.ffvoile.fr/media/68679/SYRNIN.pdf>
- les règles en vigueur de la classe Laser RC,
- les règlements fédéraux.
- La voile D Tushingham n'est pas autorisée.

Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en

1

<p>annexe.</p> <p>Modification des RCV</p> <ul style="list-style-type: none"> - La RCV E2.1(b) est supprimée. - La RCV G1.3(b) est modifiée comme suit : ajouter à la fin, « ...y compris en utilisant un préfixe différent de 1 ». Cela modifie également la RCV Annexe E G1.5 (b) (4). - Sauf pour les marques de départ et d'arrivée, un bateau (coque ou gréement) pourra toucher une marque de parcours sous réserve que le parcours soit effectué convenablement, conformément au tableau d'affichage. Cela modifie la RCV 31. <p>En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.</p>		
<p>PUBLICITÉ (DP)</p> <p>En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.</p>	2	
<p>ADMISSIBILITÉ – INSCRIPTION – REGLEMENT</p> <p><u>Modalités de participation : La régata est ouverte aux bateaux de la classe Laser RC</u></p> <p><u>Inscription</u></p> <p>L'inscription s'effectue le jour même à 9h00</p> <p><u>Règlement</u></p> <p>Le règlement des frais d'inscription est de 10€</p> <p>Le repas sera exceptionnellement offert par le club de voile de Vitrolles et plus exactement par Martine épouse de Guy notre collègue lasériste.</p> <p>Le jour des inscriptions, les concurrents doivent présenter :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Pour les compétiteurs français : <ul style="list-style-type: none"> ● Soit leur licence FFV valide Compétition, soit leur licence Club FFV (mention « adhésion » ou « pratique ») accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ● la preuve d'appartenance à l'association nationale de classe. 	1	

<p>a. Pour les compétiteurs étrangers non licenciés FFV,</p> <ul style="list-style-type: none"> ● un justificatif de leur appartenance à une association de classe de RC Laser s'il existe dans leur pays ● un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en anglais ou en français). <p>a. L'autorisation de port de publicité, le cas échéant.</p> <p>b. Une autorisation parentale pour les mineurs.</p>		
<p>DROITS À PAYER</p> <p>Les droits d'inscription sont de 5 €</p> <p>Le repas est sorti du panier.</p>	2	
<p>PROGRAMME</p> <p><u>09 aout 2020</u></p> <p><u>Ouverture du club à 8h30:</u></p> <p><u>Inscription de 9h00 à 9h30</u></p> <p>Navigation libre et briefing à 9h45</p> <p>Départ première course à 10h00</p> <p>Fin des courses à discrétion du comité</p> <p>Remise des prix dans la foulée</p>	3	
<p>INSTRUCTIONS DE COURSE</p> <p>Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au tableau officiel.</p>	4	

<p>CONTRÔLE DE JAUGE ET IDENTIFICATION DES EQUIPEMENTS</p> <p>Des contrôles de jauge pourront être effectués à l'issue de chaque flotte.</p>	<p>5</p>	<p>M</p>
<p>LIEU</p> <p>L'épreuve se déroulera sur l'étang de Vaïne (Etang de Berre)</p>	<p>6</p>	
<p>SYSTÈME DE COURSE ET CLASSEMENT</p> <p><i>Le Heat Management System 2016 sera utilisé.</i> Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 3.</p>	<p>7</p>	
<p>SYSTÈME DE PÉNALITÉ</p> <p>l'Addendum Q, Arbitrage direct des courses en flotte pour bateaux radiocommandés s'applique et sera affiché au tableau officiel.</p>	<p>8</p>	
<p>RADIO</p> <p>Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'administration. Pour les fréquences autres que 2.4 Ghz, le bulletin d'inscription devra mentionner trois (3) fréquences, qui devront être disponibles pendant l'épreuve.</p>	<p>9</p>	

<p>PRIX</p> <p>Les prix seront attribués aux trois premiers du classement général ainsi qu'à la première « féminine » et au premier « jeune » (moins de 18 ans).</p>	<p>10</p>	
<p>ASSURANCE</p> <p>Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros, y compris pour la pratique de la voile radiocommandée.</p>	<p>11</p>	
<p>RESPONSABILITÉ</p> <p>Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir RCV 4.</p> <p>L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.</p>	<p>12</p>	
<p><u>Hébergement</u></p> <p>Camping Marina Plage et de nombreux, Hôtels, proximité de l'Aéroport Marseille Provence et de la gare TGV Aix en Provence.</p> <p>Plus de renseignements : Jean Vernhes 06 61 73 20 94 jeanvernhes@hotmail.fr</p>	<p>13</p>	

